

# LES BUDGETS PRIMITIFS 2021

*La présente note est basée sur une approche comptable par budget et en consolidé.*

L'objectif du budget 2021 de la Communauté d'Agglomération sera simple et clair : gérer avec prudence, au mieux des intérêts des 75 000 habitants du territoire. Toujours privilégier le long terme au court terme. Apporter les services utiles à la population au meilleur coût dans le respect permanent de l'intérêt général. Entretenir et renouveler le patrimoine.

Désormais, les impacts financiers liés à la fusion ont pu être analysés et ont fait l'objet d'une prospective, dont les objectifs affichés déploient des trajectoires établies en vue de dégager une santé financière satisfaisante de la collectivité :

- capacité de désendettement inférieure à 8 ans,
- taux d'épargne brute compris entre 7 % et 12 % selon les budgets et exercices,
- épargnes nettes positives dans le respect du « petit équilibre » et investissement correspondant au besoin du territoire.

Des ajustements sont nécessaires dans la durée, tant en recette qu'en dépense.

Les axes d'effort côté dépense comprennent une réflexion en termes d'achat (regroupement de commandes, actualisation des besoins, nouvelles consultations, ...), l'optimisation du patrimoine, la maîtrise des charges induites par les projets nouveaux, la réflexion quant aux ressources humaines affectées aux compétences qui se stabilisent, à l'évolution des participations aux organismes extérieurs, ...

Côté recettes, après une étude approfondie de la compétence scolaire, tant au niveau organisationnel que financier, visant à permettre le financement de cette compétence, le Conseil de communauté lors de sa séance du 25 mars dernier a validé la fiscalisation par l'Agglomération du coût de la compétence la compétence scolaire à hauteur de 15,5M€ en lieu et place de 13M€ de retenues sur attribution de compensations communales et 2,5M€ de fiscalité supplémentaire sur le territoire.

En outre, il s'agit de poursuivre les réflexions sur la politique de tarification, l'élargissement des recherches de subventions, l'optimisation des taxes payées et encaissées, les économies des frais de fonctionnement, la performance par l'achat, ...

Les éléments présentés ci-dessous intègrent l'ensemble des budgets de la Communauté d'Agglomération : Le budget Principal intégrant en 2021 les budgets Petite Enfance et Cinémas, les budgets Scolaire, Mobilité, Assainissement, Eau, Zones d'Activités, Voirie, REOM, TEOM et Tourisme. Ces budgets ont été dressés et rapprochés des réalisations 2020 remontant des comptes administratifs.

## LES DOCUMENTS DE PRESENTATION DISPONIBLES

**La présentation réglementaire par budget est accessible sur le site**

## LE CONTENU DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

### PRESENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS

Le tableau consolidé présentant les montants figure dans le dossier de présentation du BUDGET PRIMITIF 2021 par Budget.

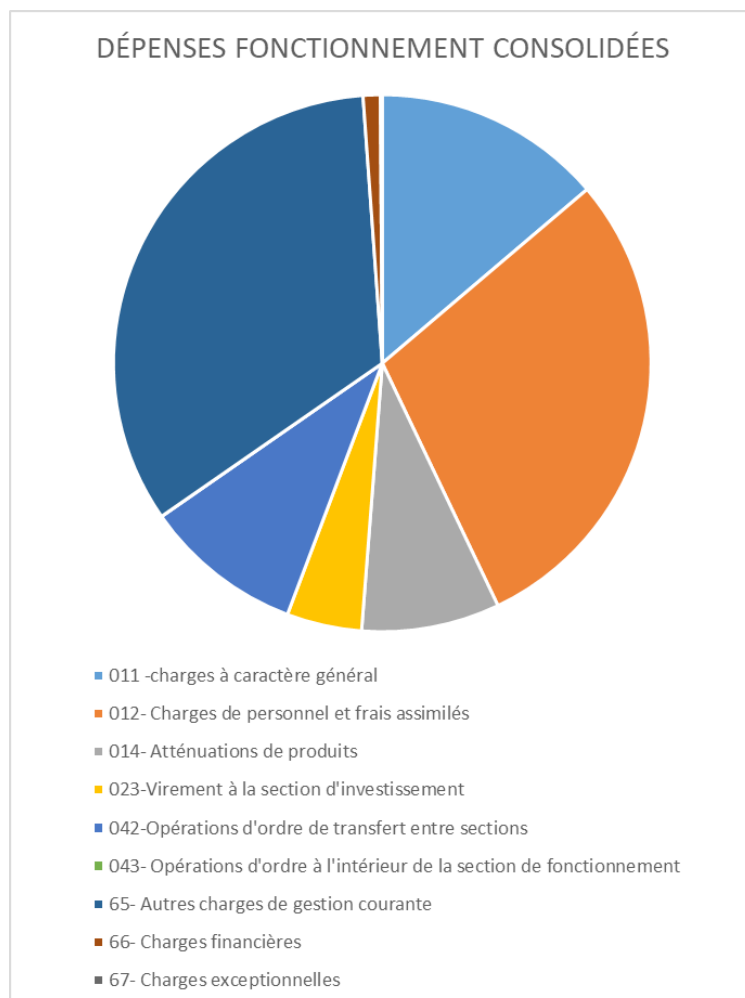
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Tous budgets confondus, les dépenses et les recettes globales de fonctionnement s'équilibrent à **98,3 M €**.

Section	D/R	chapitre	BP 2021
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	011 -charges à caractère général	13 560 389 €
		012- Charges de personnel et frais assimilés	28 642 237 €
		014- Atténuations de produits	8 171 485 €
		023-Virement à la section d'investissement	4 438 239 €
		042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 428 949 €
		043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000 €
		65- Autres charges de gestion courante	32 945 964 €
		66- Charges financières	1 023 084 €
		67- Charges exceptionnelles	105 210 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>98 325 557 €</b>
	Recettes	002- Résultat de fonctionnement reporté	6 057 168 €
		013- Atténuations de charges	201 600 €
		042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 986 474 €
		043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000 €
		70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 503 890 €
		73- Impôts et taxes	45 735 820 €
		74- Dotations et participations	34 254 909 €
		75- Autres produits de gestion courante	263 380 €
		76- Produits financiers	11 400 €
		77- Produits exceptionnels	300 500 €
		<b>Total Recettes</b>	<b>98 325 140 €</b>

**DEPENSES CONSOLIDEES**

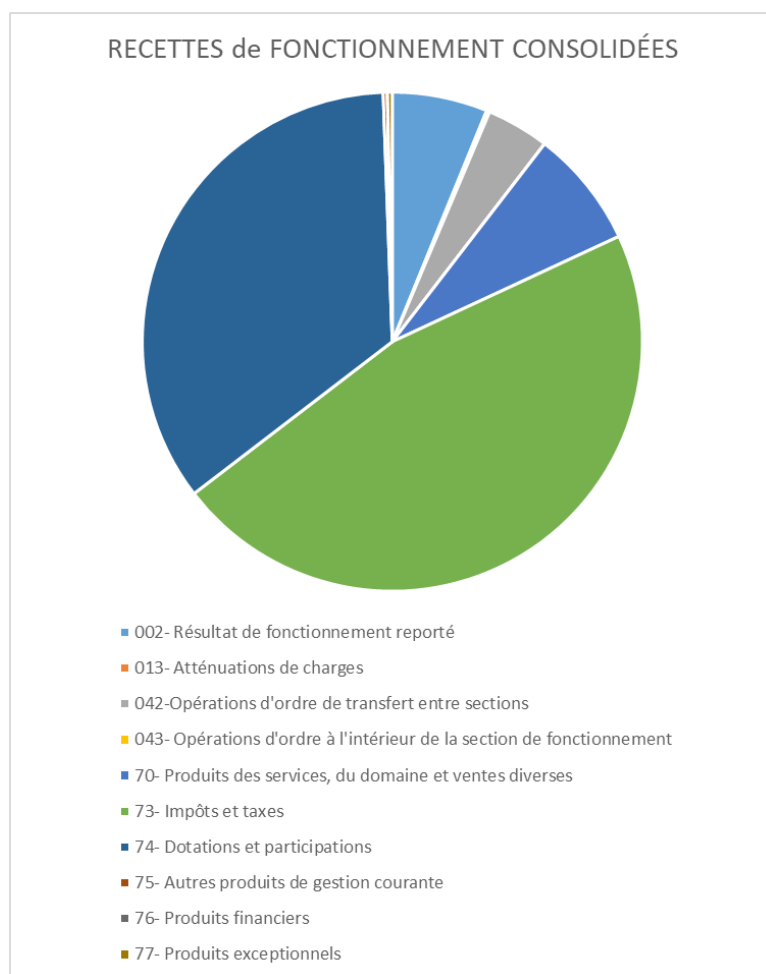
La répartition par chapitre est la suivante :



\*Corrigé des subventions d'équilibre aux budgets annexes **20 227 K€ €**

**RECETTES CONSOLIDEES**

La répartition par chapitre est la suivante :



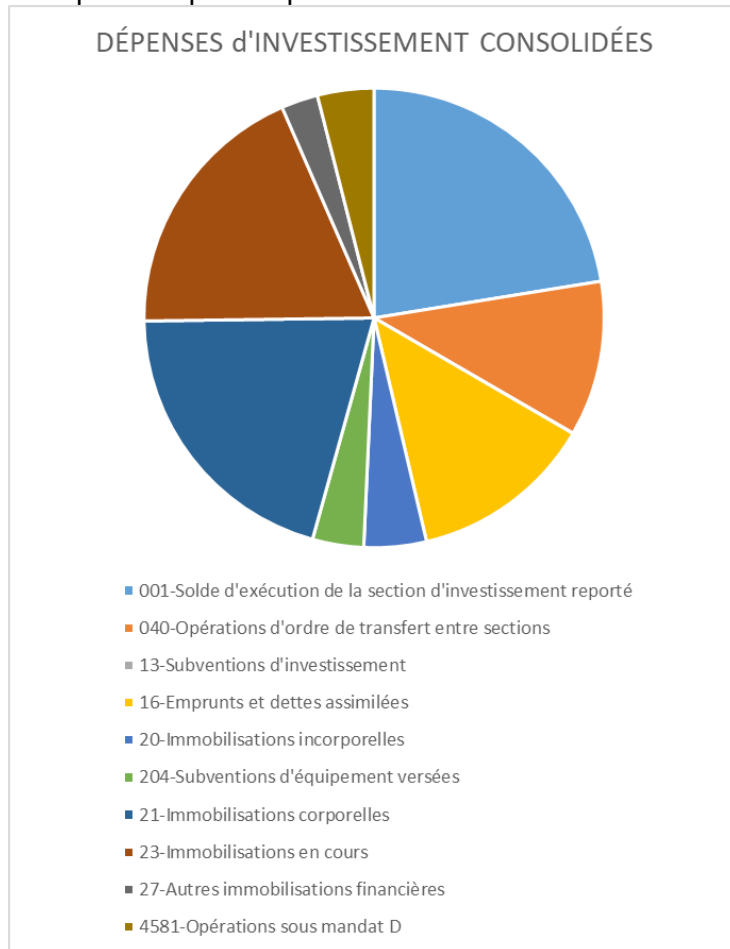
\*Corrigé de 20 277 K€

**SECTION D'INVESTISSEMENT**Tous budgets confondus, les dépenses et les recettes globales d'investissement s'équilibrent à **38,8 M €**.

			Reports	Propositions nouvelles	BP 2021	
<b>Investissement</b>	Dépenses	001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	8 701 607 €	8 701 607 €	
		040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	4 236 474 €	4 236 474 €	
		13-Subventions d'investissement	- €	9 000 €	9 000 €	
		16-Emprunts et dettes assimilées	- €	5 019 120 €	5 019 120 €	
		20-Immobilisations incorporelles	194 395 €	1 505 472 €	1 699 867 €	
		204-Subventions d'équipement versées	132 395 €	1 263 113 €	1 395 508 €	
		21-Immobilisations corporelles	518 364 €	7 419 470 €	7 937 834 €	
		23-Immobilisations en cours	677 782 €	6 561 031 €	7 238 813 €	
		27-Autres immobilisations financières	- €	1 000 000 €	1 000 000 €	
		4581-Opérations sous mandat D	294 808 €	1 242 717 €	1 537 525 €	
		<b>Total Dépenses</b>		<b>1 817 744 €</b>	<b>36 958 003 €</b>	<b>38 775 748 €</b>
		Recettes	001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	3 068 968 €	3 068 968 €
			021-Virement de la section de fonctionnement	- €	4 438 239 €	4 438 239 €
			024-Produits des cessions d'immobilisations	- €	191 719 €	191 719 €
			040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	9 678 949 €	9 678 949 €
			10-Dotations, fonds divers et réserves	406 944 €	5 097 748 €	5 504 692 €
			13-Subventions d'investissement	1 567 002 €	4 992 534 €	6 559 537 €
16-Emprunts et dettes assimilées	1 620 688 €		5 541 049 €	7 161 737 €		
23-Immobilisations en cours	- €		16 213 €	16 213 €		
27-Autres immobilisations financières	- €		1 045 100 €	1 045 100 €		
4582-Opérations sous mandat R	233 497 €		877 097 €	1 110 594 €		
<b>Total Recettes</b>		<b>3 828 132 €</b>	<b>34 947 616 €</b>	<b>38 775 748 €</b>		

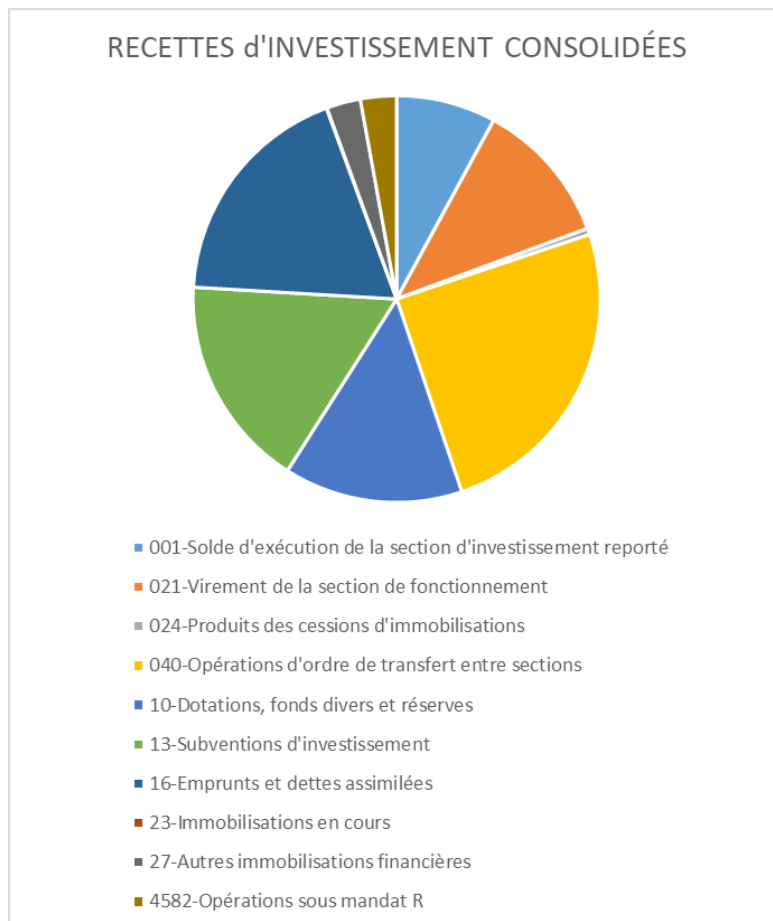
## DEPENSES CONSOLIDEES

La répartition par chapitre est la suivante :



## RECETTES CONSOLIDEES

La répartition par chapitre est la suivante :



L'ensemble des budgets primitifs soumis au vote de l'assemblée figurent ci-après.

Les informations contenues dans cette note de synthèse ne sont pas exhaustives : le détail figure dans le projet de budget 2021.

## BUDGET PRINCIPAL

**Ce budget intègre donc les compétences Petite enfance et Cinéma**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 50 291 807 €.**

#### DEPENSES

Les **dépenses réelles** intégrant l'ensemble des politiques publiques ainsi que les charges de structure (moyens généraux) sont évaluées à **46 829 304 €** en 2021.

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »**, comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à **3 197 K €**

**Le chapitre 012 « Charges de personnel »** présente un montant de **10 719 K€**

Ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrière (Glissement Vieillessement Technicité, l'augmentation des cotisations, ainsi que les remplacements maladie /maternité connus) .

**Le chapitre 014 « Atténuations de produits »** correspond :

- aux versements de fiscalité aux communes, sur la base des Attributions de Compensation projetés suite à la hausse de fiscalité
  - et au prélèvement dû au titre du FNGIR système de péréquation horizontale mis en œuvre lors de la suppression de la Taxe Professionnelle (572 485 €) ,
- soit un montant global de **8 161 K€**

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** s'élève à **24 433 K€** ,

Il est constitué principalement :

- des participations aux organismes de regroupement les syndicats de rivières (compétence eau GEMAPI) et la contribution au SDIS 2 211 K€ (contre 2192 K€ en 2020)
- des subventions aux organismes privés notamment les partenariats économiques et les structures d'accueil Petite enfance : 1 168 788 €
- des subventions d'équilibre aux budgets annexes **20 227 K€**

Subvention d'équilibre		2021	2020
<b>657363 SPA</b>	Tourisme	1 091 127,00	1 034 990,00
	Voirie	320 000,00	320 000,00
	Scolaire	18 500 000,00	17 422 619,34
<b>657364 SPIC</b>	Mobilité	316 500,00	17 558,54

Les **charges financières inscrites au chapitre 66** s'établissent à **269 K€** . Le rapport détaillé sur la dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 correspondants figurent en annexe du budget.

**L'autofinancement prévisionnel** dotations aux amortissements inscrit au BP 2021 s'élève à **2 177 K€**.

## RECETTES

**Les recettes réelles s'élèvent à 49 436 994 €.**

**Les produits des services et des domaines Chapitre 70** sont évalués à **822 K €**.

**Le Chapitre 013** est peu important car la collectivité a fait le choix de l'auto-assurance 80 K€

**Le Chapitre 73** Impôts et taxes s'élève à 38 650 K€.

Ce chapitre de recettes comprend dans les grandes lignes les impôts locaux décidés par la Communauté d'Agglomération et les produits relatifs aux transferts de compétences avec les communes membres. Les impôts et taxes représentent 77% de nos recettes réelles de fonctionnement en 2021, soit 28.9M€.

Concernant les impôts locaux, comme vu précédemment la fiscalisation des coûts de compétence scolaire entraîne une augmentation de taux des trois taxes ménages comme indiqué ci-dessous.

CATÉGORIE D'IMPÔTS	Taux 2020	Taux 2021
TAXE D'HABITATION	13,71%	13,71%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	2,73%	25,60%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	5,68%	34,99%

PROJECTION PANIER FISCAL 2021	Réalisé 2020			Prévisions 2021			différentiel 21/20
	Base	Taux 2020	Produits	Base	Taux 2021	Produits	
CATÉGORIE D'IMPÔTS							
TAXE D'HABITATION	75 875 927	13,71%	10 402 590 €	6 224 827 €	13,71%	853 424 €	-9 549 166 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	65 724 803	2,73%	1 794 287 €	63 731 000 €	25,60%	16 315 136 €	14 520 849 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	3 030 236	5,68%	172 117 €	3 032 000 €	34,99%	1 060 897 €	888 779 €
TAXE ADDITIONNELLE FNB			135 614 €			130 460 €	-5 154 €
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES			150 000 €			150 000 €	0 €
Total impôts ménages hors TEOM (budget annexe)			12 654 608 €			18 509 917 €	5 855 308 €

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation entraîne en 2021 une très conséquente diminution des bases de près de 76 M € à 6,2 M€. L'État a mis en œuvre un mécanisme de compensation en reversant aux EPCI une fraction de la TVA. Celle-ci représente 10 114 200 €.

**Le chapitre 74 - dotations, subventions, participations** s'élève à **9 598 K €**, dont La DGF d'un montant de 5 501 300 €.

**Le Chapitre 75** enregistre les loyers perçus par la collectivité. En 2021, ils sont augmentés considérablement passant de 125 K€ en 2019 à 211 K€ des loyers de la Maison de Santé (27 K€ année pleine) et le premier loyer du bail emphytéotique PHOTOSOL 100 K€ (en revanche vente du restaurant de St Urcisse -10K€)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

**Les dépenses d'investissement s'établissent en 2021 à 9 937 569 €** et comprennent notamment le remboursement de capital de la dette, à hauteur de 1,4 M €.

**Le programme d'équipement 2021 est évalué à 6 342 K€ dont 468 K€ de Reports 2020.**

Les principales dépenses d'équipement 2021 sont les suivantes :

Opérations d'équipement	REPORTS	BP
022 - Bibliothèque Intercommunale (TTC	3 962 €	145 340 €
055 - Materiel service ADM et Tech	36 772 €	34 000 €
072 - Médiathèque CADALEN (AP/CP)	94 €	- €
075 - Archéosite	56 119 €	473 015 €
078 - Pépinière GRANILIA	23 927 €	38 220 €
080 - COUVEUSE MARAICHAGE BIOLOGIQUE	- €	5 000 €
082 - TRAVAUX A DIVERS BATIMENTS	129 175 €	62 000 €
085 - OPAH RU (AP/CP)	- €	53 786 €
086 - OPAH DROIT COMMUN (AP/CP)	- €	71 132 €
088 - MAISON DE SANTE (AP/CP)	5 060 €	10 000 €
092 - VINOPOLE	- €	15 368 €
098 - PCAET ACTION P et C AXE 2 1-FONDS DE CONCOURS TEPcv (AP/CP)	5 130 €	- €
099 - AIDES AUX PARTICULIERS (AP/CP)	- €	72 430 €
100 - TRAITEMENT ILOTS DEGRADEES (AP/CP)*	- €	118 014 €
104 - EQUIPEMENTS MAC RABASTENS (ex CORA)	- €	5 000 €
105 - PARTICIPATION LOGEMENTS SOCIAUX 2EME PLH (AP/CP)	- €	237 338 €
108 - PLH (ex opération 51 CORA)	917 €	51 613 €
119 - AIDES AUX TRAVAUX OPAH / CCVGPS	1 478 €	- €
128 - Aires accueil des gens du voyage	- €	14 835 €
132 - Planification Urbaine et Territoriale (AP/CP)	- €	380 000 €
134 - Centres Ressources Agglo (tous sites)	- €	446 000 €
135 - Zones d'activité	- €	379 695 €
137 - Extension de l'atelier Castelnau de Montmiral	- €	60 000 €
139 - Réserve foncière éco	- €	700 000 €
14 - MULTI ACCUEIL GAILLAC AP/CP	- €	19 023 €
141 - Centre Bourgs et coeurs de village (AP/CP)	- €	422 500 €
143 - EQUIPEMENT SPORTIF	7 491 €	132 700 €
144 - EQUIPEMENT NUM INFORMATIQUE	88 214 €	382 320 €
145 - GEMAPI	- €	12 700 €
146 - PLAN VELO (AP/CP)	- €	302 023 €
147 - PATRIMOINE (SPR) (AP/CP)	- €	121 503 €
148 - CITE DU CUIR	- €	231 240 €
149 - BATI ENERGIE (149)	- €	324 000 €
22 - MICRO CRECHE CADALEN AP/CP	- €	94 €
29 - CRECHES DU GRAULHETOIS AP/CP	- €	4 704 €
30 - MISES AUX NORMES BATIMENTS	- €	86 971 €
31 - MATERIEL DE PUERICULTURE	- €	54 460 €
32 - MICRO CRECHE LAGRAVE AP/CP	- €	3 453 €

## RECETTES

### Les recettes d'investissement d'un montant de 8 283 K€,

comprennent 4,3 M€ de ressources propres (subventions, cessions et FCTVA),

- Subventions d'équipement : 1,4M € (Archéosite, Bourg Centre, Plan Climat, Plan vélo, aides aux particuliers, traitement des îlots dégradés ...)
- cessions sur la base de 192 K€
- Dotations d'amortissement des équipements à renouveler : 2,2M€
- FCTVA : 785 K€
- Remboursement des avances des budgets annexes : 1 M€

l'excédent reporté de 2020 pour 1 655 K€,

L'emprunt d'équilibre est estimé à 520 K€ mais ne sera réalisé qu'en fonction du besoin de financement effectif tel qu'il découlera de la réalisation des différentes opérations.



## BUDGET ANNEXE SCOLAIRE

2020 marque la **continuité de l'amélioration de l'organisation des services**, avec notamment :

-une gestion rigoureuse et la recherche permanente de pistes d'économies : achats et négociation avec fournisseurs, optimisation et mutualisation de personnel,  
-la préparation budgétaire réalisée avec les 49 gestionnaires locaux va contribuer à améliorer le suivi et le contrôle des dépenses,

-un travail effectué avec les directeurs d'école aboutissant à un nouveau marché des fournitures scolaires mieux adaptés aux besoins et à la détermination d'une enveloppe de 42€ par enfant.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

**Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent en 2021 à 21 953 420 €.**

**Les charges à caractère général s'élèvent à 4 441 K€**, destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement courant hors personnel et subventions aux associations, les achats de fournitures scolaires, les frais de sorties et frais de maintenance,

**Les charges de personnel s'élèvent à 14 290 K€**, stable par rapport à 2020, intègrent les charges du personnel transféré ainsi que les charges évaluées du personnel mis à disposition pour l'exercice de la compétence et comme pour les autres budgets le Glissement Vieillesse Technicité et l'application du RIFSEEP .

**Les subventions aux partenaires associatifs** versées en application des dispositions contractuelles et charges courantes sont évaluées à **2 857 K€** contre 2 689 K€ en 2020, (subventions aux RER, SMRP Vère Lezert, Frais de scolarité versés aux communes extérieures, ...)

**Les intérêts de la dette s'élèvent à 325 K€**,

**L'autofinancement prévisionnel** (dotations aux amortissements ) s'élève à **508 355 K€**.

### RECETTES

**Les produits de fonctionnement** sont constitués :

- Du chapitre 013 contrats aidés et remboursement assurance personnel sur accident du travail et longues maladies, et maladies longue durée 116 K €
- Des subventions, participations de la CAF, MSA évaluées à **1 911 K€**
- Des participations des familles : **2 250 K€**
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal: **18 500 K€**

*Elle sera recalculée en fin d'année et modifiée en fonction des réalisations réelles de l'exercice.*

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 221 740 €** avec le remboursement du capital de la dette pour 1 099 K€ et 4 515 K € de dépenses d'équipement (dont 381 K€ de reports),

Les **dépenses d'équipement** ont fait l'objet de votes d'APCP. Pour le reste, la ventilation des crédits disponibles sera effectué sur l'année au regard des projets priorités.

**Le solde d'exécution reporté de 2020 s'élève à 1 606 689 €**



## RECETTES

**Les recettes d'investissement d'un montant de 7 221 K€** comprennent **710 K €** de FCTVA, 2 060 K€ de subventions, l'autofinancement prévisionnel 670 K€, le recours à l'emprunt à hauteur de 3 001 K€.

**Sur ce point, un arbitrage pourra s'avérer opportun en cours d'année en fonction des besoins.**

## **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS- TEOM**

*Chaque mode de financement TEOM ou REOM nécessite un budget spécifique.*

L'objectif principal est la réduction de la production des déchets et l'amélioration de la qualité de la collecte sélective sur le territoire afin de contenir la hausse du coût du traitement par TRIFYL et par le SMICTOM.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 8 169 122 €.**

#### DEPENSES

**Les dépenses réelles s'élèvent à 6 850 K €.**

Elles comprennent **les charges à caractère général pour 1 988 K €.**

**Les dépenses de personnel** s'élèvent à 1 580 K€. Il est prévu d'étudier la faisabilité de mise en œuvre d'une tarification incitative et le traitement des déchets verts en proximité.

**La participation prévisionnelle à Trifyl s'élève à 3 280 K€** contre 2 752 K€ en 2020.

#### RECETTES

**Les recettes réelles s'élèvent à 6 421 K €.**

Les produits de fonctionnement sont constitués :

- de la Redevance spéciale versée par les professionnels : **340 K €** estimée au regard de la baisse d'activité lié au COVID (environ 500 K € en année normale), des ventes aux repreneurs et de celle des composteurs
- De la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **5 853 K €**
- Des subventions et participations: 45 K€ dont l'aide de l'ADEME pour les actions « Territoire Zéro Déchets /Zéro Gaspillage ».
- Des excédents reportés : 1 749 K€.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 739 918 €.**

**Les dépenses d'investissement comprennent** le remboursement du **capital de la dette (24 K €)** et **2 716 K € d'équipement** achat de matériel de collecte pour le tri sélectif et de cuves enterrées, nouveaux camions bennes équipés au gaz, équipements divers.

**Les recettes d'investissement** comprennent **l'autofinancement prévisionnel 1 113 K€, l'autofinancement obligatoire 208 K€** (amortissements), **426 K € de FCTVA** sur les acquisitions et travaux et **1 002 K€ d'excédent reporté** complètent ces recettes.

## **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS- REOM**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 851 517 €.**

#### DEPENSES

**Les dépenses réelles s'élèvent à 793 891 K€.**

Elles comprennent **les charges à caractère général pour 632 K €.**

Les **dépenses de personnel** de la régie s'élèvent à 132 K€.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 24 K€ (Trifyl et admissions en non valeur).

## RECETTES

**Les recettes réelles s'élèvent à 833 K €.**

Les produits de fonctionnement sont constitués :

- de la Redevance des Ordures Ménagères : 830 K €, complétée des ventes aux repreneurs de verre et de celle des composteurs
- Des excédents reportés : 18,5 K€

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 138 140 €**

**Les dépenses d'investissement comprennent** le remboursement du capital de la dette (16 K €), 300 K € d'avance faite en fonction du besoin par le budget principal en attente de la perception des redevances auprès des usagers (*avance remboursable qui s'équilibre en recette et en dépense*) et 122 K € d'équipement : achat de matériel de collecte équipement pour le tri et divers.

**Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement obligatoire 58 K€** (amortissements), **17 K€ de FCTVA, 300 K€** de remboursement d'avance au budget principal **et 63 K€** d'excédent complètent ces recettes.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite au transfert de la compétence Assainissement collectif, un nouveau budget est créé, regroupant le service SPANC, l'Assainissement des Zones d'Activité, et l'assainissement collectif anciennement communal. Ce budget pourra être révisé en cours d'exercice au vu de l'évolution des projets,

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 250 000 €.**

Les charges à caractère général s'élèvent à 700 K€

Les dépenses de personnel s'élèvent à 460 K€

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 304 K€.

**L'investissement retrace les mouvements consacrés aux Aides à la Réhabilitation accordées aux particuliers et instruites pour le compte de l'agence de L'eau Adour Garonne et les projection de travaux à hauteur de 1 218 K€, le solde étant composé des inscriptions de transfert, opérations d'ordre.**

## BUDGET EAU

Suite au transfert réglementaire de la compétence Eau, un budget est créé en 2020,

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 246 958 €.**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 15 K€

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 39 K€.

**Les dépenses d'investissement , 432 458 €,** sont essentiellement composées d'une inscription de travaux pour 335 K€ et du remboursement de la dette 90 K€.

## BUDGET ANNEXE VOIRIE

Hormis le territoire d'ex VGPS, le budget a un fonctionnement calé sur des enveloppes voirie retracées dans les AC provisoires basées sur les dernières définies pour 2020 par la CLECT d'octobre 2019. Il conviendra de les réviser lors de la CLECT 2021.

L'objectif est de Poursuivre l'organisation de la gestion des travaux sur la voirie d'intérêt communautaire :

- Assurer des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, auprès des communes qui le souhaitent pour les travaux de voirie, et contribuer ainsi à la mise en place d'une programmation de travaux, la recherche de subventions et le suivi des réalisations, en renforçant l'organisation du service
- Etudier les missions de la régie voirie afin de proposer une intervention pertinente élargie à l'ensemble du territoire.

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 977 511 €.**

**Les charges à caractère général s'élèvent à 637 K€** destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement courant : achat de fournitures, prestations d'entretien des voies... Il s'agit des mêmes sommes clectées en 2019 figées dans les AC 2020, comme habituellement, les soldes sont reportés sur les droits de tirage de l'année suivante.

**Les dépenses de personnel s'élèvent à 568 K€** dont la régie d'ex VGPS et le personnel mis à disposition par les communes.

**L'autofinancement prévisionnel s'élève à 726 K€ et les charges financières à 3 K€.**

**En recettes, les subventions perçues** sont estimées à 358 K€ dont 320 K€ de subvention d'équilibre du Budget principal.

**Les attributions de compensation de fonctionnement s'élèvent à 397 K€.**

**L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 453 K€.**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 3 782 289 €**

#### **DEPENSES**

Le remboursement du capital de la dette se limite à 34 K€ (emprunts d'ex VGPS et Agglo 2017) et 1 920 K € sont consacrés aux travaux de voirie (dont 34 K€ de RAR ).

#### **RECETTES**

**Les recettes d'investissement** comprennent notamment 600 K€ de FCTVA, 936K€ sur la base des attributions de compensation clectées en 2019 pour 2020, et 1 385 K€ de subventions ou participations notamment au titre du FAVIL.

## **BUDGET MOBILITE**

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement de 2020 s'élèvent à 3 278 078 €.**

Le budget est notamment financé à hauteur de 701 K € par le versement transport, 2 245 K€ par les subventions de l'État, du Département et de la Région. Une subvention d'équilibre du budget principal est prévue à hauteur de 316,5 K€.

**La section d'investissement s'équilibre à 99 993 €** et prévoit en dépense le remboursement des **50 K€ d'avance** versée précédemment par le budget principal pour permettre le fonctionnement de ce budget qui dispose d'une trésorerie autonome. 37 K€ sont consacrés aux actions mobilité.

## **BUDGET DES LOTISSEMENTS-ZA**

*La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements.*

*En conséquence, les opérations d'aménagement de terrains donnent lieu à ouverture d'un budget annexe, retraçant les opérations en section de fonctionnement, puis d'investissement au travers de ce que l'on appelle la « comptabilité de stock ».*

*Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens ou services entrant dans un cycle de production et destinés à être revendus.*

*Au début du cycle de production, la collectivité supporte la charge des dépenses afférentes à la production du bien (achat de terrains, études, frais divers de gestion),*

*Les dépenses sont répercutées dans le coût du bien et intégrées au prix de vente, l'opération étant équilibrée au moment de la vente, à l'issue du cycle de production.*

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 457 491 €.**

**Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 7 181 935 €**

La lecture de ce budget est complexe car elle intègre les travaux sur des comptes de fonctionnement, tandis que les opérations d'ordre viennent gonfler les montants.

Il est donc proposé de détailler ce qui relève des opérations réelles (travaux, études, subventions.

**En fonctionnement, les travaux en cours prévus s'élèvent à 759 K€ ( chapitre 011)** financés à hauteur de 202 K € par les ventes de terrains, 116 K€ de subventions.

La section d'investissement retrace principalement les variations de stock ainsi que le remboursement du capital de la dette.  
Un emprunt d'équilibre de 2 4961 K€ est nécessaire.

### Détail par zone

		ZA Garrigue Longue	ZA Dourdoul	ZA Albarette	ZA Massiés	ZA Aéroport	ZA Roziès	ZA Bressolle	ZA Fongrave	ZA Roumagnac 2	affecté à un serv	Total par lignes
	44302											
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>727 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>747 000,00 €</b>
DépensesDe fonctionnement	6045 – Achat d'études, prestations de service, terr	27 000,00 €				1 000,00 €		15 000,00 €		0,00 €		43 000,00 €
	605 – Achat de matériel, d'équipement, de travaux	700 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €					704 000,00 €
	608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement											0,00 €
	6227 – Frais d'acte et de contentieux					0,00 €						0,00 €
	66111 – Intérêts réglés à l'échéance											0,00 €
	661121 – ICNE année en cours											0,00 €
661122 – ICNE n-1											0,00 €	
Dépenses investissement	<b>1641 – Emprunts en euros</b>											<b>0,00 €</b>
Recettes	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>189 534,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 940,00 €</b>	<b>32 136,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32 580,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>319 190,50 €</b>
	7015 – Vente de terrains aménagés	73 100,00 €	0,00 €	0,00 €	60 940,00 €	32 136,00 €		32 580,00 €	4 000,00 €			202 756,00 €
	7471 – Participations Etat	56 434,50 €										56 434,50 €
	7478 – Autres organismes	60 000,00 €										60 000,00 €
Recettes investissement	<b>10226 – Taxe d'aménagement</b>					<b>15 000,00 €</b>						<b>15 000,00 €</b>

### BUDGET TOURISME

Ce budget retrace les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant de notre territoire et de développer le tourisme de savoir faire.

Les objectifs que se fixe le territoire :

- Poursuivre l'évolution de la mission de conseil en séjour : accueil hors les murs, maintien de la Marque Qualité Tourisme, gestion de la relation client, les visites guidées, les bornes interactives
- Animer et coordonner des prestataires touristiques
- Dynamiser les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant du territoire politique de contenu: création de mini-film, développement du numérique. Présence sur les salons, invitation de blogueur, éditions...
- Gestion de la communication externe de l'agglomération: objectif: valoriser auprès de nos habitants les actions qui impactent leur quotidien En relation avec les services: développement d'outils: application mobile, site Internet...
- Animation et coordination des prestataires touristiques par le biais de supports d'éditions, d'éductours, d'ateliers numériques, d'accompagnement sur la labellisation
- Le développement du tourisme de savoir faire, le tourisme patrimonial, l'oénotourisme et les activités de pleine nature: intégration du service randonnée

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 670 684 €.**

**Les charges à caractère général s'élèvent à 365,5 K€** destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement courant : achat de fournitures mais aussi les actions à mener

**Les dépenses de personnel s'élèvent à 825 K€** y compris les personnels saisonniers

**L'autofinancement prévisionnel s'élève à 311 K€** . Il n'y a pas de charges financières.

**En recettes, les subventions** sont estimées à **1 168 K€** dont 1 091 K€ de subvention d'équilibre du Budget principal. Sont aussi inscrites les recettes de la taxe de séjour **120 K€**.

**L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 367 K€.**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 058 908 €**

#### DEPENSES

**Le programme d'équipement s'élève à 1 056K€,**

Opération équip.	Report	Proposé 2021	BP 2021
022 - COMMUNICATION OT (022)	- €	90 500,00 €	90 500,00 €
11 - EQUIPEMENTS POINTS D'ACCUEIL	- €	46 500,00 €	46 500,00 €
12 - ETUDES SPECIFIQUES ET RANDONNEES	4 197,53 €	24 894,00 €	29 091,53 €
14 - INTERNET	104 467,60 €	96 416,00 €	200 883,60 €
15 - BORNE INTERACTIVE	- €	24 000,00 €	24 000,00 €
16 - DECOUVERTE ANIMEE DU PATRIMOINE	- €	586 001,72 €	586 001,72 €
17 - EQUIPEMENT INFORMATIQUE	- €	30 847,00 €	30 847,00 €
19 - SIGNALETIQUE AUTOROUTE	36 282,18 €	- €	36 282,18 €
21 - OENOTOURISME	1 908,00 €	- €	1 908,00 €
<b>TOTAL OPÉRATIONS</b>	<b>144 947,31 €</b>	<b>899 158,72 €</b>	<b>1 044 106,03 €</b>

### RECETTES

Les recettes d'investissement comprennent notamment 286 K€ d'excédent reporté, 124 K € de FCTVA.

311 K€ sont inscrits en autofinancement.